



Reprise d'un article / délai de reprise

Par **morel**, le **07/01/2011** à **16:12**

Bonjour,

Lors des fêtes de noel, j'ai reçu un article identique. Je souhaite donc ramener l'un des articles en magasin (grande distribution géant) afin d'obtenir un avoir. Hors il me le refuse car je suis censé connaître que pour tout échange il ne faut pas dépasser le délai de 8 jours. Hors il n'est indiqué nul part. Et c'est un article qui vaut 70 euros.

comment puis-je faire?

cdt

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **21:26**

Un commerçant n'a aucune obligation de reprendre un article (que ce soit avec un avoir ou en remboursant). Il ne doit le faire que s'il l'affiche, dans des conditions de vente et donc selon les modalités qu'il décide. S'il a décidé 8 jours, c'est 8 jours.